

GIRAUD HOLDING CAPITAL

Société Civile Immobilière au Capital de 4 300 €

SIEGE SOCIAL

GRAND RUE - 05230 CHORGES

RCS GAP 814 558 714 - 2015D00200

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 29 JUILLET 2025

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le 29 Juillet à 18h00,
les Associés de la SC GIRAUD HOLDING CAPITAL se sont réunis au Siège Social de la Société
sur convocation faite par la Gérance et adressée à chacun d'eux.

est présent :

• GIRAUD Olivier	propriétaire de	4 300 parts
	TOTAL	4 300 parts

Monsieur GIRAUD Olivier préside la séance en qualité de Gérant.

Le Président de l'assemblée constate, que tous les associés titulaires ensemble des 4 300 parts sociales
qui représentent le Capital, sont présents.

Il déclare que l'Assemblée est de ce fait régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Documents soumis à l'assemblée :

- ◇ Feuille de présence formant liste des associés et certifiée conforme par le Président de l'assemblée,
- ◇ Un exemplaire de la lettre de convocation faisant mention de l'ordre du jour,
- ◇ Texte des projets de résolutions,
- ◇ Statuts de la société.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Lecture des rapports établis par la Gérance,
- 2/ Transfert du Siège Social de la Société,
- 3/ Modification des statuts,
- 4/ Pouvoir en vue des formalités,

Monsieur le Président donne lecture du rapport établi par la Gérance, puis déclare la séance ouverte.

Après discussion, personne ne demandant plus la parole, il est passé au vote des résolutions suivantes
figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports établis par la Gérance,
décide de Transférer le Siège Social à l'adresse suivante :

470 Chemin du Pré du Château - 05230 CHORGES

et ce à compter du **1^{er} Août 2025**.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Paraphe :

o a

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de modifier par conséquence le premier alinéa de l'Article 5 des statuts de la manière suivante :

« Le Siège Social est fixé à : 470 Chemin du Pré du Château - 05230 CHORGES »

Le reste de l'article est inchangé.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

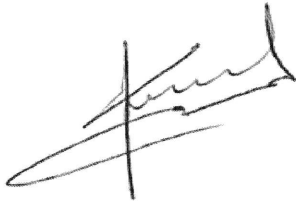
TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h00.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Associés.

Monsieur GIRAUD Olivier

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Giraud', written over a horizontal line.